

APJ87
REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 2014-03 DU 05 MARS 2014

portant autorisation d'adhésion de la République du Bénin à la Convention de la Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 25 février 2014 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée l'adhésion de la République du Bénin à la Convention de la Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat. *M*

Fait à Cotonou, le 05 mars 2014

Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



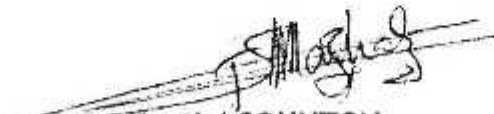
Dr Boni YAYI

Le Ministre des Affaires Etrangères, de
l'Intégration Africaine, de la Francophonie
et des Béninois de l'Extérieur,

Le Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice, de la Législation
et des Droits de l'Homme,

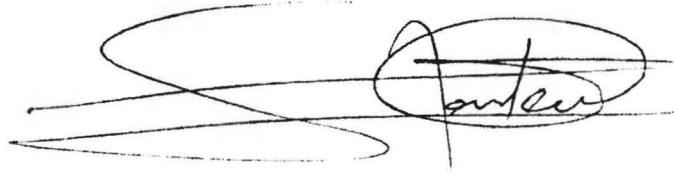


Nassirou BAKO ARIFARI



Martial SOUNTON
(Ministre Intérimaire)

Le Ministre de la Famille, des Affaires Sociales,
de la Solidarité Nationale, des Handicapés
et des Personnes de Troisième Age,



Marie-Laurence SRANON SOSSOU

AMPLIATION : PR 6- AN 4- CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 MAEIAFBE 2 GSMJLDH 2- MFASSNHPTA
2 AUTRES MINISTERES 22- SGG 4 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5- BN-DAN-DLC- 3 - GCONB-DCCT-
INSAE 3- BCP-CSN-IGAA 3- UAC-ENAM-FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2- JORB 1.- *MS*

MS